

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Messieurs BURTEAU Gilles - MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure – Messieurs DUVERGER Mathieu – COLLIN Thomas – FERLAY Thierry – Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - BAILLY Monique – Messieurs DENIBOIRE Julien - BROSELIN Eric – Madame DESBAS Cathy

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

Julien DENIBOIRE signale le problème de réseau téléphonique sur la commune depuis l'installation de la fibre ; un dossier d'alerte a été transmis à la Préfecture il y a quelques mois.

Il s'interroge également sur le fait que la question du transfert du PLUI soit à nouveau à l'ordre du jour de la réunion de ce jour alors qu'il a déjà fait l'objet d'un vote en 2021. Madame le Maire répond que cela fait suite à la demande de plus d'un tiers des conseillers communautaires au Président de la CCC de soumettre à nouveau au vote ce transfert de compétence, conformément au règlement intérieur.

Manu MENDEZ demande des précisions sur le questionnaire envoyé aux familles sur les besoins en garde d'enfants.

Ce sondage comprend 2 parties : la première sur un éventuel projet d'ouverture d'une micro-crèche ou d'une MAM ; la seconde porte sur l'étude de besoins sur un centre de loisirs les mercredis. Il a été remis aux familles de la commune et des SIVOS voisins.

- INTERVENTION SANDRINE DUTARTRE SUR LES « PETITES VILLES DE DEMAIN » :

Sandrine DUTARTRE, Cheffe de Projet, présente le programme « Petites Villes de Demain » sur Cluny et le Clunisois.

Le territoire de la Communauté de Communes du Clunisois comporte 1 centralité principale : Cluny et 3 centralités secondaires : Salornay-sur-Guye, La Guiche et Joncy ; Salornay étant à égale distance des 3 autres centralités.

Il s'agit d'un projet de revitalisation dont le but est d'accélérer la relance dans les territoires ruraux, en termes d'habitat, de services et équipements, de commerces et d'entreprises, d'espace public, avec le soutien technique et financier de l'Etat. Ce projet entre dans le cadre du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) voté en décembre 2021 par la Communauté de Communes du Clunisois.

Une convention cadre doit être signée au plus tard fin mars 2023.

Mme DUTARTRE présente également le diagnostic et les pistes d'action pour Salornay.

- TRANSFERT COMPETENCE PLUI A LA CCC :

La notification de la délibération du 24/10/2022 de la CCC n'est pas parvenue en mairie. Ce sujet sera donc débattu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :

- **Assainissement** : La réception des travaux est prévue à la mi-novembre.

L'inauguration est fixée au samedi 03/12/2022

- ILLUMINATIONS 2022 :

Le coût de l'éclairage public lié à la période des illuminations est difficile à déterminer.

Le coût d'installation des illuminations en 2021 était de 971.52 € (location de la nacelle pour 2 jours de pose et 1 jour de dépose).

Un seul agent technique étant présent en ce moment (les 2 autres sont en congé de maladie), Mathieu DUVERGER, Julien DENIBOIRE et Eric BROSELIN se proposent pour aider à la mise en place.

- DESIGNATION DELEGUES :

Suite à la démission de Didier MOREAU, le Conseil Municipal :

- propose à la CCC les représentants suivants pour le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) : Monique BAILLY (titulaire) – Thomas COLLIN (titulaire – sans changement) et Julien DENIBOIRE (suppléant) ;
- désigne pour l'ATD (Agence Technique Départementale) : Catherine BERTRAND (titulaire) et Gilles BURTEAU (suppléant – sans changement)
- pour l'Association des Communes Forestières : Gilles BURTEAU (titulaire – sans changement) – Thomas COLLIN (suppléant)

- PERSONNEL :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la situation des 2 agents des services techniques en congé de maladie et de leurs droits à rémunération : 1 mois à plein traitement et 1 mois à demi-traitement, puis sans traitement. Il a été notifié à Cyril LARONZE le non renouvellement de son contrat à son terme le 30/11/2022. Le contrat de Pierre LOUVRIER ne sera pas renouvelé à son terme le 31/01/2023.
- de la prévision d'embauche d'un agent en contrat temporaire par le Centre de Gestion de la FPT de Saône-et-Loire pour une durée de 2 mois à compter du 05/12/2022, pour pallier à ces absences.

- RAPPORT ANNUEL 2021 ORDURES MENAGERES :

Thomas COLLIN, délégué au SIRTOM de la vallée de la Grosne (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères), présente le rapport annuel 2021 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, rédigé par ce Syndicat et adopté par le Conseil syndical en date du 02/08/2022.

Ce rapport est à la disposition des usagers en mairie et sur le site internet de cette collectivité.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire et les Adjoints informent le Conseil Municipal :

- du bilan de la saison 2022 du camping : 2 156 nuitées enregistrées (1 554 en 2021 – 1 217 en 2020 – 3 165 en 2019) avec une majorité d'étrangers en mai-juin mais une majorité de français en juillet-août ;
- de la hausse du prix de l'eau potable (part syndicale) à compter du 1^{er} janvier 2023 décidée par le Syndicat des Eaux de la Guye (environ 6 € lissée sur 4 ans pour une consommation de 90 m³) ; ainsi que des travaux de renouvellement de canalisations Rues de Brioux, de Bernacot, du Praillon, de l'Eglise et des Halles à partir du mois de décembre 2022 ;
- de la réunion de la Commission « Fleurissement - Embellissement » le mardi 15/11/2022 à 17 heures à la mairie pour décider de l'organisation future ;
- du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18/10/2022 ;
- de la distribution d'un colis, comme les 2 années précédentes, aux personnes âgées de plus de 75 ans, compte-tenu des conditions sanitaires incertaines. Cette formule a par ailleurs l'avantage de s'adresser à tous les foyers concernés. L'idée d'organiser un après-midi au printemps ou début d'été pour un moment de convivialité sera étudiée.
- de la cérémonie du 11 novembre avec la participation de la chorale, nouvellement créée. Le rendez-vous est Place Gandin, il n'y aura pas de défilé depuis la mairie

Chantal BARBIER, nouveau relais culturel de la ville de Cluny pour la commune de Salornay-sur-Guye, précise son rôle : diffusion de la programmation des manifestations culturelles de Cluny et du Clunisois et gestion des pré-réservations à tarif réduit pour les spectacles de cette programmation, sous réserve de la prévenir au plus tard 4 jours avant la date du spectacle. Ses coordonnées :

Courriel : barbier.chant@orange.fr - Tél ou sms :06.33.95.20.69

Des flyers sont à disposition en mairie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du Conseil Municipal :

- de non préemption suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner N° 13/2022, reçue le 14/10/2022, pour la maison au 20, Route de Montceau, cadastrée E 214, et le terrain cadastré E 240 rue de la Croix Matelin, appartenant aux héritiers de M. CERSOT Maurice à SALORNAY-sur-GUYE (70 000 €).

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 13 décembre 2022 à 18H30 et la suivante au 21 février 2023.